

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2024

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 28^e jour du mois de août deux mille vingt-quatre (2024), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Étaient absents:

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 **TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 3.1 Mandat à la firme d'ingénierie Aqua ingenium
- 4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 5 Levée de l'assemblée

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-150 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 28 août 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité membres présents.

3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

3.1 Mandat à la firme d'ingénierie Aqua ingenium

2024-08-151 **CONSIDÉRANT** les événements climatiques du 9 août 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban figurera sur l'arrêt ministériel, 0070-2024 du 12 août 2024 comme municipalité sinistrée et que cela la rend admissible à une forme d'aide auprès du ministère de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT les travaux temporaires effectués sur l'ensemble du territoire afin de rétablir la circulation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire être accompagnée pour la planification des travaux à venir par une firme externe afin d'assurer la pérennité des travaux effectuées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte l'offre de service de la firme en génie des eaux Aqua ingenium au montant de 21 010,32 \$ taxes en sus;

Ce montant inclut la visite des lieux, les relevés terrains, une évaluation préliminaire des conditions et l'évaluation budgétaire pour 20 ponceaux sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-08-152 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 29 août 2024.